

Etablissement public industriel et commercial (EPIC)
 « Office de tourisme intercommunal (OTI) Corbières Salanque Méditerranée »
 Siège social : Zone artisanale de Clairà – 41, chemin du Mas Bordas – 66530 CLAIRA

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du Comité de direction du 11/04/2024 Délibération N°2024_04_11_6
Objet de la délibération : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024	

Le 04 avril 2024, le comité de direction, initialement convoqué le 26 mars, n'a pu se tenir faute de respect des conditions de quorum. Aussi, une seconde réunion a été programmée le 11 avril 2024, à 18h00 heures, au Bureau d'Information Touristique de Cucugnan. Le comité de direction, dûment convoqué le 04 avril, s'est ainsi réuni sous la présidence de M. Michel LARREGOLA, Président, sans condition de quorum.

Conformément à l'article R 133-6 du code du tourisme, cette séance n'est pas publique.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 9

Mme BERTRAND BERGE Sabine, Mme BOY Sandrine, Mme FABRE Béatrice, Mme FRAIHAT Natacha, M. IZARD Alain, M. LARREGOLA Michel, M. OAKES Jonathan, M. PUGINIER Jean, M. RAINERO Alex.

Excusés : 13

Mme BLANC Estella, M. BROSSIER Thierry, M. CAPDELLAYRE François, Mme DUTILLEUL Céline, Mme ESTELA-METOIS Joëlle, M. FUENTES Frédéric, M. GIBERT Jean-Michel,
 Mme MADAULE Elisabeth, Mme MARTINEZ Carole, M. MOUNIE Claude, M. PAILLES Hugues, M. PALMADE Jérôme, M. PETIT Marc.

Représentés : 0

Votants : 9

Quorum : s'agissant d'une seconde convocation, les délibérations prises sont valables, quel que soit le nombre des présents.

Epic Office de tourisme : 2

Mme BRAUN Emmanuelle, directrice

Mme POPLUMONT Sandrine, responsable administrative et financière (RAF)

Secrétaire de séance : RAF / Soumis à : Directrice ; Président

Vu :

- La délibération en date du 10 décembre 2018 par laquelle l'assemblée approuvait la création de l'office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée sous forme d'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régi par les dispositions du Code du Tourisme et du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération en date du 04 septembre 2020 par laquelle l'assemblée déterminait les membres de l'établissement public de coopération intercommunale qui sont membres du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- L'arrêté en date du 09 décembre 2020 de désignation des membres représentant les socioprofessionnels du territoire composant le comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- L'arrêté en date du 31 mai 2021, abrogeant l'arrêté du 09 décembre 2020, de désignation des membres représentant les socioprofessionnels du territoire composant le comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- Les délibérations en date du 17 décembre 2020 par laquelle l'assemblée élit le Président et le Vice-président parmi les membres du comité de direction de l'EPIC Office de tourisme intercommunal Corbières Salanque Méditerranée ;
- La délibération en date du 20 septembre 2022 par laquelle l'assemblée approuvait la candidature de Mme BRAUN Emmanuelle au poste de directrice de l'EPIC OTI CSM, abrogeant la délibération en date du 15 décembre 2021 ;
- La délibération en date du 28 novembre 2022 par laquelle l'assemblée élit le Président, abrogeant la délibération en date du 17 décembre 2020 ;
- La délibération en date du 28 novembre 2022 par laquelle l'assemblée élit les Vice-présidents, abrogeant la délibération en date du 17 décembre 2020 ;
- Le Code général des collectivités territoriales et les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- Le Code du Tourisme et les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
- La délibération en date du 5 avril 2023 par laquelle l'assemblée affectait le résultat 2022.

Présentation du budget primitif 2024 :**Les dépenses de fonctionnement**

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	170 725,00	170 725,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	369 598,89	369 598,89
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 049,80	10 049,80
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)	2 600,00	2 600,00

Accusé de réception en préfecture
06604752752030240411-B-2024-04
Date de réception préfecture: 18/04/2024

023	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	48 931,64	48 931,64
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	14 815,43	14 815,43
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	638 120,76	638 120,76

Les recettes de fonctionnement

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	479 000,00	479 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	77 222,95	77 222,95
	R002 RESULTAT REPORTE	81 897,81	81 897,81
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	638 120,76	638 120,76

Les dépenses d'investissement

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	4 500,00	4 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	63 876,28	63 876,28
	RESTES A REALISER	2 458,13	2 458,13
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	70 834,41	70 834,41

Les recettes d'investissement

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 038,32	2 038,32
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEMENT	48 931,64	48 931,64
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	14 815,43	14 815,43
	R001 RESULTAT REPORTE	5 049,02	5 049,02
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	70 834,41	70 834,41

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (Par 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention), le Comité de direction :

- **APPROUVE** le Budget Primitif pour l'exercice 2024 ; ce budget est adopté par chapitre selon la maquette budgétaire M4

Accusé de réception en préfecture
066-847527520-20240411-D_2024_04_11_6-BF
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Ainsi fait et délibéré en séance à CLAIRA, le 11 AVRIL 2024
Ont signé, au registre, les membres présents

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Comité de
direction.

Le Président du Comité de direction,
Monsieur M. Michel LARREGOLA

